



**CS SERVON BASKET**

SAISON 2020-2021



## Note d'information sur les modalités de création ou renouvellement de licences hors U7 et détente

Nous tenons à vous informer sur les nouvelles modalités de mutation au CS Servon Basket.

A partir de cette saison 2020/2021, les mutations et les demandes de licence seront obligatoirement dématérialisées (inscription en ligne par internet).

### Si vous souhaitez créer ou renouveler une licence, voici les différentes étapes :

Pour une création de licence, le nouvel adhérent doit au préalable prendre contact avec le club via le mail [servonbasket@gmail.com](mailto:servonbasket@gmail.com) afin de donner son nom, son prénom, sa date de naissance, et une adresse mail valide.

- **1ère étape** : réception d'un mail de préinscription ([voir Modèle du mail de préinscription que vous allez recevoir](#)) *Si vous ne l'avez pas reçu c'est que votre adresse mail enregistré sur le site de la FFBB est erronée. Dans ce cas, merci de nous contacter.*
- **2ème étape** : télécharger et imprimer le document présent dans l'onglet  et le fournir lors de votre visite médicale ([voir Certificat médical](#))

A noter que cette année le certificat médical valable à partir du 28/05/2020 est **OBLIGATOIRE** pour tous les joueurs souhaitant pratiquer le basket en compétition ou en loisir en raison de la situation sanitaire.

- **3ème étape** : prendre rendez-vous chez votre médecin de famille, avec le certificat à remplir et le questionnaire COVID-19.
- **4ème étape** : compléter le formulaire de préinscription en ligne dans l'onglet  [cliquer](#) et suivre le déroulé du formulaire et valider à la fin.
- **5ème étape** : effectuer le règlement de la cotisation (indiquer au dos du chèque le nom, le prénom et la catégorie) et remettre la fiche remplie de renseignements droit à l'image ([voir Renseignements...](#)) en envoyant ou en déposant dans la boîte à lettres de

David Clenet au 5 allée de la Bretonnière à Servon sur Vilaine  
ou Magali Buchot au 4 rue Charles Gounod à Servon sur Vilaine

- **6ème étape** : validation par le club de votre licence dès que les 5 étapes précédentes auront été accomplies par le licencié.
- **7ème et dernière étape** : vous recevrez un mail de confirmation pour votre adhésion au CS Servon Basket et à partir de cette date vous pourrez pratiquer.

Vous pouvez consulter les tarifs et l'organisation de la saison 2020/2021. ([voir fichiers Tarifs...](#) et [Organisation](#))

Si vous avez un souci, vous pouvez nous contacter par mail : [servonbasket@gmail.com](mailto:servonbasket@gmail.com)